

APPLICATION DE LA POLITIQUE CONCERNANT LES SOINS DE FIN DE VIE

Rapport du directeur général au Conseil d'administration de l'établissement et à la Commission sur les soins de fin de vie* (Loi 2, Chapitre III, art. 8)
1er avril 2018 au 31 mars 2019

du: 01-avr-18 au: 31-mars-19

Activité	Information demandée	Site ou installation				Total
		Centre hospitalier	CHSLD	Domicile	Maison de soins palliatifs	
Soins palliatifs et de fin de vie	Nombre de personnes en soins palliatifs et de fin de vie en centre hospitalier de courte durée pour la période du 1er avril 2018 au 31 mars 2019 Sources de données: CLINIBASE ou MEDI-PATIENT (selon l'installation) Note: Sont exclues les personnes en soins palliatifs et de fin de vie hors unités de soins palliatifs.	1035				N/A
	Nombre de personnes en soins palliatifs et de fin de vie en centre d'hébergement et de soins de longue durée pour la période du 1er avril 2018 au 31 mars 2019 Sources de données: CLINIBASE du 1er avril 2018 au 31 mars 2019		978			N/A
	Nombre de personnes en soins palliatifs et de fin de vie à domicile pour la période du 1er avril 2018 au 31 mars 2019 Source de données: I-CLSC (1er avril 2018 au 31 mars 2019)			2281		N/A
	Nombre de personnes en soins palliatifs et de fin de vie en maison de soins palliatifs pour la période du 1er avril 2018 au 31 mars 2019 Source de données: Statistiques périodiques des maisons de soins palliatifs (nombre d'admissions)				478	N/A
Sédation palliative continue	Nombre de sédations palliatives continues administrées Source de données: Formulaire de consentement à la sédation palliative continue — AH-880 DT9231 (2015-12)	17	8	4	37	66
Aide médicale à mourir	Nombre de demandes d'aide médicale à mourir formulées Source de données: Formulaire de demande d'aide médicale à mourir — AH-881 DT9232 (rév.2016-06)	26	2	25	5	58
	Nombre d'aides médicales à mourir administrées Source de données: Formulaire de déclaration de l'administration d'aide médicale à mourir — Partie 1— AH-882-2 DT9233 (2017-12) et Formulaire de déclaration de l'administration d'aide médicale à mourir— Partie 2 — AH-882-2 DT9223 (2017-12) Note: Une des AMM administrées après le 1er avril 2019 rère à une demande comptabilisée parmi les AMM non-administrées au cours de la période de référence précédente (10 déc. 2017 au 31 mars 2018), puisqu'elle était encore en cours d'évaluation au 31 mars 2018.	27	1	11	3	42
	Nombre d'aides médicales à mourir non administrées et les motifs (*) Source de données: Formulaire de déclaration de l'administration d'aide médicale à mourir — Partie 1— AH-882-2 DT9233 (2017-12). Motifs: 3 usagers ont retiré volontairement leur demande; 5 usagers sont décédés avant l'AMM; 5 usagers ne répondaient pas aux critères d'admissibilité; 3 usagers ont cessé de répondre aux critères au cours de l'évaluation (inaptitude); 1 autre motif (condition physique requise pour administration).	9	1	6	1	17

(*) Les données présentées sont celles comptabilisées par le CIUSSS MCQ pour la période du 1er avril au 30 novembre 2018; le système de déclaration entré en vigueur à cette date ne permet pas à l'établissement de recenser les AMM non-administrées.